



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-septième session

8-11 mars 2015

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission
pour examen et décision : Programme
de comparaison internationale**

Rapport final du Groupe des Amis de la présidence chargé d'évaluer le cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2015/216 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport final du Groupe des Amis de la présidence chargé d'évaluer le cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale (PCI). Le Groupe y présente les résultats d'une évaluation visant à connaître la portée du cycle de 2011 du Programme, les activités menées dans ce cadre et les enseignements qui en ont été tirés. Le rapport contient également des recommandations sur la façon d'organiser efficacement les futurs PCI afin que les résultats puissent être publiés plus fréquemment, qu'ils soient plus pertinents pour les utilisateurs et que les activités du PCI soient mieux intégrées aux programmes de travail sur la statistique à l'échelle régionale et nationale. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur le rapport, à adopter les recommandations formulées dans le rapport et à prendre une décision sur la mise en œuvre du nouveau cycle du PCI en 2017. Les questions à examiner par la Commission figurent dans la section VI du rapport.

* E/CN.3/2016/1.



I. Mandat de la Commission de statistique et méthodes de travail du Groupe des Amis de la présidence

1. À sa quarante-cinquième session en 2014, la Commission de statistique a convenu de la création du Groupe des Amis de la présidence chargé de l'évaluation du cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale (PCI) et de l'élaboration d'un rapport initial à soumettre à l'examen de la quarante-cinquième session de la Commission de statistique en 2015, et qui sera suivi du rapport final à présenter à sa quarante-septième session en 2016. Le rapport initial s'est concentré principalement sur les questions de gouvernance, mais aussi sur les innovations et sur les améliorations de la méthodologie. La Commission de statistique, à sa quarante-sixième session, a conclu que le rapport final devait aboutir à un ensemble de recommandations visant à faire du PCI un exercice renouvelable et plus fréquent qui tienne compte des besoins des utilisateurs et des capacités statistiques nationales. La Commission a également encouragé les pays ainsi que les organisations régionales et internationales à préserver l'élan acquis et à prévoir le prochain cycle du PCI pour 2017.

2. Le Groupe des Amis de la présidence, constitué de représentants de 15 États participants, a tenu une réunion le 5 mars 2015 et, à partir des débats de la quarante-sixième session de la Commission, a convenu de :

a) Finaliser le rapport d'évaluation et les conclusions finales et recommandations, en incluant les vues des États participants et des donateurs/utilisateurs;

b) Envisager les possibilités de réaliser un nouveau cycle de comparaison plus « rapide et allégé » (y compris sous ses aspects financiers et méthodologiques) en vue de faire progressivement du PCI un exercice renouvelable et plus régulier qui produira des résultats plus actualisés et plus fréquents.

3. Le Groupe des Amis de la présidence a décidé que la version finale du rapport d'évaluation qui serait présenté à la Commission de statistique en 2016 devrait principalement, tout en résumant les recommandations du rapport initial, envisager le prochain PCI et en particulier les aspects organisationnels et méthodologiques liés à la réalisation de cycles plus fréquents, ainsi que les aspects de financement.

4. Le présent rapport reflète les vues des différentes parties prenantes :

a) S'agissant des questions de gouvernance, les organisations participant à la structure de gouvernance du PCI 2011, telles que le Conseil d'administration, le Bureau mondial du programme auprès de la Banque mondiale et les organismes de coordination régionaux, ont été consultées et leur expérience du PCI 2011 a été consignée dans le rapport initial et également dans le rapport final. Les vues de ces parties prenantes au sujet de la future organisation du PCI ont aussi été recueillies et ont permis d'établir les recommandations finales;

b) D'un point de vue méthodologique, la discussion avec les membres du Groupe consultatif technique est une des principales sources d'informations relatives à l'expérience de 2011 et les conclusions du rapport initial ont aussi été incluses dans le rapport final. En 2015, lors de trois réunions des organismes régionaux de coopération auxquelles des experts techniques ont participé, des informations importantes ont été recueillies au sujet des conséquences et des exigences méthodologiques de la proposition de faire de 2017 une année de

référence précoce et de la possibilité d'adopter une approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives;

c) Les aspects liés aux utilisateurs et aux donateurs sont reflétés dans les recommandations finales et résultent d'entretiens menés avec les principaux donateurs. Ils ont essentiellement trait à la nécessité de produire des résultats actualisés et fréquents.

5. La partie II du rapport final contient des informations sur la performance de la gouvernance telle qu'elle a été enregistrée aux niveaux mondial et régional lors du cycle de 2011 du PCI ainsi qu'un exposé des innovations et des améliorations techniques et méthodologiques du PCI 2011. La partie III résume les conclusions de la Commission de statistique sur le rapport initial. La partie IV expose les différents aspects de la préparation du prochain cycle du PCI. La partie V du rapport contient les recommandations finales pour le prochain cycle.

II. Programme de comparaison internationale 2011

A. Contexte et modalités d'organisation

6. Le PCI est une initiative statistique mondiale visant à estimer les coefficients de parité de pouvoir d'achat (PPA) qui sont utilisés comme des taux de change pour comparer les indicateurs macroéconomiques et les résultats économiques dans le monde. Utilisant les PPA comme coefficients de conversion, les comparaisons permettent de mesurer le bien-être social et économique relatif de la population des différents pays, de suivre l'incidence de la pauvreté, de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et donc de cibler des programmes en conséquence. Les PPA aident également à repérer, sur les marchés internationaux, les différences de productivité relative et de potentiel d'investissement entre pays.

7. Le PCI est un programme complexe, tant du point de vue technique que du point de vue opérationnel. Son succès se mesure à l'étendue de l'amélioration de la qualité des données sur les prix et les comptes nationaux. Le principe fondamental est que tous les participants s'accordent sur la méthode, le plan de travail et le calendrier. Les mécanismes de direction devront fournir des conditions qui permettront au Programme d'établir des données techniquement fiables et de faire fonctionner efficacement un partenariat international réunissant des participants des organismes nationaux, régionaux et internationaux.

8. Les organes qui constituaient la structure de gouvernance du PCI 2011 et qui encadraient les accords de partenariats avec les organismes régionaux ainsi qu'avec le programme conjoint de l'Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un programme autonome couvrant une région spécifique du PCI, étaient les suivants :

a) Le Conseil d'administration, en tant qu'organe de prise de décisions et de stratégies;

b) Le Bureau mondial, en tant que secrétariat du Conseil d'administration, responsable de la coordination centrale du PCI;

c) Le Groupe consultatif technique et les équipes ou groupes spéciaux – l'Équipe spéciale chargée du calcul, le Groupe d'experts chargé de la validation et le Groupe chargé de l'examen des résultats – chargés de la recherche et du conseil technique, et d'aider aux calculs et aux analyses des résultats, en collaboration étroite avec le Bureau mondial;

d) Les coordonnateurs régionaux, chargés de coordonner et d'appuyer les instituts nationaux de statistique dans la mise en œuvre des enquêtes générales. Des conseils consultatifs régionaux ont été créés dans la plupart des régions.

9. Une des plus grandes difficultés du cycle de 2011 avait trait à la portée considérablement élargie du Programme, qui recouvrait désormais 199 pays ou économies d'Afrique, d'Asie-Pacifique, de la Communauté d'États indépendants, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Asie occidentale, ainsi que 21 pays et territoires insulaires du Pacifique, le programme conjoint OCDE/EUROSTAT et les économies de la Géorgie et de la République islamique d'Iran. La Banque mondiale a détaché, dans les régions du Programme, des collaborateurs par le truchement desquels le Bureau mondial a travaillé pour effectuer les enquêtes et études comparées régionales sur les prix.

10. Les résultats du PCI 2011 ont été présentés à la quarante-cinquième session de la Commission de statistique en 2014. Le rapport, établi par la Banque mondiale pour le compte du Conseil d'administration du PCI, présente le mode de calcul utilisé pour établir les estimations du Programme pour 2011 et les activités de gouvernance menées pour faciliter les calculs et analyser les résultats préliminaires. Il présente également les propositions pour l'évaluation du cycle de 2011 du Programme.

B. Principales conclusions initiales du Groupe des Amis de la présidence

11. Les informations contenues dans des documents du Programme, tels que les rapports et procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, du Groupe consultatif technique et des coordonnateurs régionaux, ainsi que celles qui sont tirées des enquêtes et entretiens menés auprès des principales parties prenantes du PCI 2011, donnent une bonne idée du déroulement du cycle de 2011 du PCI. Le questionnaire distribué aux parties prenantes portait sur un certain nombre de domaines thématiques mondiaux et régionaux tels que le cadre de gouvernance, l'exercice par les divers organes de gouvernance de leurs rôles et responsabilités respectifs, le processus de prise de décisions et la communication entre les principaux acteurs du cycle du PCI de 2011. Ce questionnaire avait été principalement adressé aux parties prenantes très impliquées dans le PCI 2011 et des entretiens ont, en outre, été menés avec certains représentants des parties prenantes. Les rapports annuels du PCI établis présentés par la Banque mondiale à la Commission de statistique, ainsi que les diverses publications du Programme (manuel, guide pratique, documents opérationnels, guide opérationnel, bulletins d'information trimestriels et rapports régionaux) ont fourni un précieux complément de renseignements d'ordre général. Les principales conclusions sont présentées ci-dessous.

Évaluation générale

12. Le cycle de 2011, qui a couvert un nombre beaucoup plus important de pays (199 au lieu de 150 précédemment) a été bien mieux accepté que les précédents exercices. Les PPA étant devenues plus accessibles, leur utilisation à travers le monde a progressé. Par ailleurs, la méthodologie utilisée s'est considérablement améliorée depuis le cycle de 2005. Le cycle de 2011 a en effet permis au PCI d'asseoir fermement ses bases méthodologiques grâce à l'introduction de nouveaux outils de travail, comme la liste mondiale des articles de base, et d'innovations majeures, comme la boîte à outils. Plus précisément, la grande quantité de métadonnées disponibles et la poursuite du perfectionnement des guides et manuels opérationnels du PCI ont largement contribué à améliorer les connaissances du personnel effectuant les travaux. Un problème méthodologique s'est fait jour du fait que l'on a tenté de représenter les données des deux cycles en prenant les deux « instantanés » de 2005 et de 2011 pour en faire une série chronologique.

13. Le cycle de 2011 a permis de tirer un enseignement clair, à savoir qu'un intervalle de six ans entre deux cycles est une durée trop longue. Cette appréciation est celle de la quasi-totalité des parties prenantes (avant même que les utilisateurs ne soient sondés) et elle est étroitement liée à l'accueil favorable réservé aux résultats du PCI, qu'il serait nécessaire de publier au moins tous les deux ou trois ans, avec des extrapolations pour les résultats annuels. Cependant, à l'exception du programme EUROSTAT/OCDE, il n'existe, au niveau mondial, aucun mécanisme permettant de parvenir à ces résultats. Par conséquent, une large part du présent rapport est consacrée aux analyses en profondeur de la périodicité des cycles du PCI.

Structure de gouvernance

14. Les réponses données par les parties prenantes laissent penser que la structure de gouvernance a de façon générale assez bien fonctionné. Cette structure – reposant sur une interaction entre les niveaux mondial et régional, avec le Conseil d'administration comme organe stratégique et principal acteur du processus de prise de décisions et le Bureau mondial et le Directeur mondial comme instances exécutives – a largement fait ses preuves et démontré qu'elle était à même de traiter les principaux problèmes et difficultés rencontrés pendant l'exercice du PCI. Le nombre très élevé de membres du Conseil d'administration a entraîné une perte d'efficacité dans la conclusion d'accords et de la prise de décisions durant l'exercice du PCI. Dans l'ensemble, la nouvelle structure de gouvernance, conjuguée aux initiatives prises en matière de gestion, a cependant permis de transformer le PCI en un mécanisme mondial efficace.

15. Malgré quelques défaillances lors de certaines phases de l'exercice et dans certaines régions, le choix d'un fonctionnement fédéré, avec des collaborateurs au niveau régional, s'est révélé être une bonne solution de gouvernance. Il faut toutefois signaler que les régions n'ont pas toutes signé de mémorandum d'accord ou conclu un accord de partenariat exprès avec le Bureau mondial, ce qui a donné lieu, dès le début du processus, à un certain manque de consensus sur la méthodologie et le calendrier parmi les parties prenantes.

16. L'un des enseignements clairs tirés de l'expérience du cycle de 2011 est que les méthodes de calcul ne doivent en aucune manière être modifiées une fois que les pays ont pris connaissance des résultats. De même, les pays ne devraient pas avoir

la possibilité de se soustraire à l'exercice de comparaison après avoir pris connaissance des résultats. Un mémorandum d'accord ou d'autres accords écrits définissant les procédures de coopération, ainsi que les modes d'échanges des données et la méthodologie adoptée devraient être signés par toutes les parties prenantes avant le début des activités afférentes au PCI.

17. En ce qui concerne les aspects concrets tels que l'élaboration de la liste mondiale des articles de base et des outils d'enquête et de travail sur la comptabilité nationale, la collaboration entre les divers acteurs a bien fonctionné. La participation des coordonnateurs régionaux aux réunions mondiales et celle du Bureau mondial aux réunions régionales ont enrichi les débats et permis d'assurer une progression sans heurts.

18. Le succès du programme doit beaucoup au Bureau mondial, au Groupe consultatif technique et à la Banque mondiale et aux activités qu'ils ont organisées pour appuyer le processus et qui méritent d'être signalées. L'échange de données et la communication entre les niveaux mondial et régional ont mieux fonctionné qu'au cours du cycle de 2005. Néanmoins, il serait utile de mettre en place un système de dialogue particulier qui soit plus fiable, plus transparent et plus rapide, sur le modèle du système EUROSTAT.

Conseil d'administration

19. Le Conseil d'administration a été l'organe stratégique du cycle de 2011 et le principal acteur du processus de prise de décisions. Les principales organisations internationales (Fonds monétaire international, OCDE, EUROSTAT et la Division de statistique de l'ONU) y disposent d'un siège de membre permanent, et plusieurs instituts nationaux de statistique (représentant essentiellement des grandes économies) sont également représentés. Les membres du Conseil d'administration ont été choisis pour leurs connaissances statistiques pointues et pour leur expérience en matière d'élaboration d'indicateurs statistiques supranationaux et de programmes de renforcement des capacités, dans le respect des règles adoptées par la Commission de statistique. La Banque mondiale était représentée pour les mêmes raisons, et également du fait de son statut d'organisme hôte. Les pays représentés ont été choisis de façon à assurer une représentation équilibrée des diverses régions, structures économiques et capacités statistiques. Les coordonnateurs résidents y étaient représentés, et ce, pour refléter l'approche fédérée selon laquelle il a été choisi d'établir les PPA d'abord au niveau régional, et en second lieu au niveau mondial.

20. Ces éléments permettent d'affirmer que le Conseil d'administration du cycle de 2011 affichait une composition bien équilibrée du point de vue de la représentation régionale, de la taille et des capacités des pays et des proportions de membres permanents et de membres non permanents. Dans l'ensemble, le Conseil offrait un mélange de profils stratégiques et techniques et ses membres possédaient suffisamment d'expérience pour superviser le programme.

21. Cependant, le Conseil comptait trop de membres (25 membres, dont 10 représentants des organisations internationales) pour être efficace. Il faudrait par conséquent limiter strictement le nombre de membres du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse remplir son rôle d'organe de décision de façon efficace.

22. Dans l'optique d'un PCI intégré et allégé, les rôles et les responsabilités du Conseil d'administration devraient se limiter aux aspects stratégiques de financement, de soutien politique et de sensibilisation et ne devraient plus inclure les activités opérationnelles. Le Conseil supervise l'ensemble du PCI et propose les politiques et les protocoles qui régissent l'établissement des PPA aux niveaux mondial et régional. Il devrait certifier les contributions et les vues des pays et être, à terme, responsable des résultats présentés à la Commission de statistique. La priorité du nouveau Conseil d'administration sera de veiller au succès de la mise en œuvre et du financement du cycle de 2017 du PCI. Afin de trouver un « équilibre entre l'efficacité et la représentation des parties prenantes, tout en garantissant la transparence de la prise de décisions » (voir la décision 46/109 du Conseil économique et social), il est important de déterminer le nombre adapté de membres du Conseil d'administration. Onze pays, un à deux pour chaque région du PCI (selon le nombre de pays qui participent au PCI dans chaque région), devraient y avoir un siège. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et l'OCDE devraient également disposer d'un siège au Conseil. Les organismes de coordination régionale ci-après devraient être membres dotés du statut d'observateur : la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque africaine de développement (BAfD), le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Cela ramènerait le nombre total de membres du Conseil d'administration à 16, au lieu des 25 du cycle de 2011 du PCI. Le mandat du Conseil devrait préciser la façon dont le processus de prise de décisions sera mené. Pour compenser le nombre plus réduit de membres du Conseil d'administration, des réunions élargies pourraient être organisées. Les organismes de statistique nationaux qui ne sont pas membres du Conseil pourraient y être conviés et l'on pourrait également envisager d'y inviter des membres de la communauté d'utilisateurs.

Bureau mondial et Directeur mondial

23. Le cadre institutionnel du Bureau mondial et du Directeur mondial du cycle de 2011 du PCI était le suivant : le Bureau mondial, situé au siège de la Banque mondiale, à Washington, était chargé d'assister et de soutenir le Conseil d'administration dans la préparation de ses travaux et dans l'organisation efficace de la coordination mondiale. Ce bureau mondial, chargé de coordonner les parties prenantes, dirigé par le Directeur mondial, devait échanger très régulièrement avec les coordonnateurs régionaux. Il apportait une assistance technique aux organismes de coordination régionaux en actualisant la liste mondiale des articles de base et les outils d'enquête. La Banque mondiale administrait le fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PCI et octroyait des subventions à certaines agences régionales à partir de ce fonds ou à partir d'autres systèmes de subventions de la Banque mondiale. Les autres tâches de coordination importantes comprenaient l'organisation de conférences et de séminaires, l'élaboration de produits axés sur le savoir, d'articles, de blogs et de bulletins d'information trimestriels sur les activités du PCI visant à promouvoir l'utilisation des PPA. S'agissant des questions ayant trait à l'exécution et à la mise en œuvre de la mission du PCI, aux politiques, programmes, priorités et normes du Programme, le Directeur mondial a appliqué les directives du Conseil d'administration, en respectant le cadre défini par les programmes de travail et budgets approuvés par ce même conseil. Les affaires

courantes du Bureau mondial étaient ainsi gérées par le Directeur et Administrateur du Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale (crédits alloués par la Banque mondiale ou prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale du PCI, opérations de recrutement et évaluation du personnel, voyages, etc.). Ce système a permis de créer des synergies et de stimuler les partages d'expérience entre le Bureau mondial et les autres activités de renforcement des capacités statistiques organisées par le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale.

24. Le modèle de coopération entre le Conseil d'administration, le Bureau mondial et le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale était efficace car toutes les parties avaient bien compris leurs rôles et responsabilités respectifs. Le Bureau mondial pourrait très utilement devenir une équipe permanente, qui serait idéalement basée dans les locaux de la Banque mondiale. Une structure plus permanente permettrait de garantir une meilleure continuité, de préserver la mémoire institutionnelle et d'éviter l'incertitude financière. Dans cette configuration, le poste de directeur mondial serait occupé par un membre du personnel de la Banque mondiale.

Groupe consultatif technique

25. Composé d'experts internationaux, le Groupe consultatif technique a aidé le Bureau mondial à résoudre les problèmes d'ordres conceptuel, méthodologique et technique rencontrés lors de la comparaison. Le travail qu'il a accompli a été très apprécié par la plupart des parties prenantes et salué comme une contribution importante au succès du cycle de 2011. Plusieurs points méthodologiques ont été précisés et des innovations conceptuelles ont été proposées. L'introduction de nouvelles méthodes et l'amélioration des méthodes existantes ont augmenté la complexité des calculs. Par conséquent, trois groupes de travail ont été constitués : le Groupe d'experts chargé de la validation, qui s'occupe de superviser la validation des données fournies en vue de la comparaison mondiale; l'Équipe spéciale chargée du calcul, un groupe d'experts qui ont l'expérience des calculs du PCI et dont la mission est de calculer les résultats mondiaux de façon indépendante les uns des autres et de veiller à leur convergence; et le Groupe chargé de l'examen des résultats, également composé d'experts chargés de passer en revue les résultats pour vérifier leur crédibilité et s'assurer du respect des méthodes et procédures arrêtées.

26. Le Groupe consultatif technique et ses trois sous-groupes ont grandement contribué à la qualité d'ensemble des résultats définitifs, tout en assurant également une grande transparence de l'ensemble du processus. Néanmoins, le nombre élevé de membres du Groupe consultatif technique (22 membres permanents et près de 40 experts temporaires assistant aux réunions du Groupe) semble avoir réduit son efficacité. Ce nombre devrait être limité pour que les discussions méthodologiques soient plus efficaces.

Coordonnateurs régionaux

27. Les coordonnateurs régionaux avaient la difficile tâche de coordonner les comparaisons régionales et de veiller à la fluidité des échanges entre le Bureau mondial et les pays. Ils étaient responsables de la planification des enquêtes, de la distribution de la documentation pertinente, de la formation aux méthodes de travail, de la collecte et de la vérification des données des pays, du calcul des

données régionales, ainsi que de leur transmission, dans les délais impartis, au Bureau mondial. Le Programme a été mis en œuvre avec plus ou moins de réussite selon les régions, en fonction de l'expérience et du niveau d'expertise des parties prenantes. Quelques organisations régionales et instituts nationaux de statistique ont sollicité l'assistance du Bureau mondial et tiré parti des accords de partenariats établis, tandis que d'autres, notamment la région OCDE/EUROSTAT, ont pu s'appuyer sur les méthodes et infrastructures de comparaison avancées dont elles disposent déjà.

Redéfinir les rôles des organes de gouvernance et les renommer

28. Il est proposé de renommer les organes de gouvernance afin de refléter l'évolution des rôles due à une approche intégrée et allégée du PCI. Si le Conseil d'administration renforce son rôle d'organe stratégique chargé des questions de stratégie, de financement, de soutien politique et de sensibilisation, et habilité à approuver les politiques et les protocoles auxquels les calculs des PPA aux niveaux régional et mondial devront se conformer, il serait opportun de le renommer « Conseil de direction ». Si la réunion des coordonnateurs régionaux doit impliquer plus activement d'autres acteurs tels que le FMI qui joue un rôle essentiel dans l'établissement précis des indices des prix à la consommation (IPC), dans l'amélioration de la qualité des IPC et dans le programme d'intégration des données issues de la comparaison internationale des prix et de celles des IPC, il semble opportun de le nommer « Groupe de coordination interinstitutions ». Le Groupe consultatif technique peut être renommé « Équipe consultative technique spéciale » dans la mesure où sa mission principale changera pour s'adapter à la volonté de limiter le programme technique et de ne pas apporter de changements méthodologiques majeurs.

Renforcement des capacités

29. La grande majorité des parties prenantes ayant participé au PCI 2011 estime que le Programme a eu une incidence favorable sur les programmes statistiques régionaux, aussi bien dans le domaine des statistiques des prix que dans celui de la comptabilité nationale. Les exercices du PCI ont grandement contribué au renforcement des capacités nationales en matière de statistique (sur les plans institutionnel et technique). Dans l'ensemble des régions, d'importants efforts ont été faits pour intégrer le PCI aux programmes nationaux de statistique. Les participants ont tout particulièrement apprécié le travail accompli pour améliorer la base statistique servant à effectuer les comparaisons entre les pays, ainsi que le fait que le Programme ait contribué à perfectionner la base statistique qui met en lumière les problèmes de pauvreté. Dans le même temps, les coordonnateurs régionaux confirment que les divers éléments du Programme de comparaison internationale ont notablement alourdi la charge de travail des bureaux régionaux et des instituts nationaux de statistique, qui ont notamment dû collecter les prix de produits ne figurant pas dans le panier du PCI et prendre en compte l'ensemble des composantes du produit intérieur brut (PIB).

30. Au cours du cycle de 2011, le renforcement des capacités était conçu comme une partie intégrante du processus continu d'amélioration de la qualité des données. Les coordonnateurs régionaux ont apporté leur assistance et leur soutien, en particulier en organisant des séminaires et ateliers sur les prix et sur les comptes nationaux qui ont constitué des lieux d'échange importants permettant à des

statisticiens de se réunir pour proposer et débattre de nouvelles méthodes et pratiques opérationnelles. Au cours du cycle de 2011, le Bureau mondial a largement contribué au renforcement des capacités en élaborant un certain nombre de documents tels que l'ouvrage *Measuring the Real Size of the World Economy: The Framework, Methodology and Results of the International Comparison Program (ICP)* ou le *ICP Operational Guidelines*. Outre ces documents, le Bureau mondial a fourni un appui technique crucial aux pays et aux coordonnateurs régionaux, en ce qui concerne : a) la méthodologie à appliquer pour les enquêtes; b) la validation des données; c) l'établissement des données des comptes nationaux relatives aux dépenses; et d) le calcul des PPA. Fort des enseignements tirés de l'expérience du cycle de 2005, le Bureau mondial a mis au point, en vue du cycle de 2011, une suite logicielle complète (kit PCI) regroupant plusieurs modules physiquement indépendants les uns des autres mais logiquement intégrés, et permettant de coordonner la collecte et le traitement des données au cours du cycle de 2011.

Qualité des données et métadonnées

31. Dans les sept régions du PCI, les comparaisons ont relevé de la responsabilité commune des organismes régionaux et des organismes nationaux. Le Bureau mondial a été chargé de veiller à ce que les sept comparaisons régionales et celle effectuée par l'OCDE/EUROSTAT puissent être regroupées à l'échelle mondiale et de procéder ensuite à ce regroupement. Le regroupement, la validation et la publication des résultats à l'échelle mondiale relevaient également de la responsabilité du Bureau mondial mais la validation des résultats régionaux relevait de la seule responsabilité des coordonnateurs régionaux. Le fait que la validation des données à l'échelle régionale et celle menée à l'échelle mondiale s'excluaient mutuellement a créé des difficultés pour l'élaboration d'estimations mondiales cohérentes entre les différentes régions. Les différences des méthodes d'assurance de la qualité entre les activités régionales et mondiales sont apparues comme une faiblesse. L'absence d'un mécanisme formel de retour d'informations entre l'établissement des PPA au niveau mondial et la validation supplémentaire des estimations régionales pourrait avoir été à l'origine d'anomalies à l'échelle mondiale. Cette incompatibilité en matière d'assurance de la qualité et de validation a constitué une lacune importante des procédures et des protocoles des PCI.

32. Il est essentiel pour le PCI de garantir la qualité et l'exhaustivité des données d'entrée et des métadonnées. Le Bureau mondial a établi une série de questionnaires de collecte des métadonnées qui a grandement amélioré le contenu des métadonnées et, par conséquent, la qualité de la comparaison. Des listes de contrôle d'assurance qualité ont été mises au point en vue d'aider à la collecte des informations nécessaires à l'évaluation de la qualité des données transmises. Ces listes étaient disponibles en anglais, en arabe, en espagnol et en français. Elles devaient être utilisées par les pays, les coordonnateurs régionaux et le Bureau mondial. S'agissant des comptes nationaux, le modèle de rapport sur les statistiques de dépenses, le questionnaire du cadre d'assurance qualité pour la comptabilité nationale et le questionnaire sur l'exhaustivité des comptes nationaux offraient une manne de métadonnées sur la façon dont les pays classifiaient leurs dépenses du PIB dans les 155 rubriques élémentaires et sur la qualité et l'exhaustivité de leurs estimations de dépenses du PIB. S'agissant de l'enquête sur les prix, un questionnaire sur le cadre d'enquête a été établi à l'intention des pays en anglais, en arabe, en espagnol et en

français. Ce questionnaire était essentiel puisqu'il fournissait des informations sur la portée de l'enquête dans les différents pays.

33. Le cadre d'assurance de la qualité du PCI se fonde sur le Cadre d'évaluation de la qualité des données mises au point par le Fonds monétaire international (FMI). Il met l'accent sur les dimensions de la gouvernance des systèmes statistiques, des méthodes statistiques fondamentales et des produits statistiques qui ont trait à la qualité. Ce cadre comprend six thèmes : les préalables indispensables à la qualité, l'assurance de l'intégrité, la validité des méthodes, l'exactitude et la fiabilité, l'utilité, et l'accessibilité.

Aspects techniques et méthodologies

Établissement des listes d'articles

34. La méthode d'établissement des listes mondiales d'articles de base présente plusieurs lacunes et doit être améliorée. Au niveau régional, le codage des spécifications de produits n'a pas été aussi uniforme qu'il aurait dû l'être. On ne s'est pas suffisamment servi des descriptions structurées de produits du PCI pour établir des normes internationales de description de produits. Les méthodes de sélection des produits de la liste mondiale (c'est-à-dire le nombre de produits par rubrique principale) n'étaient pas clairement définies, et certaines rubriques principales n'ont, par conséquent, pas fait l'objet d'un traitement adéquat dans certaines régions. Il a fallu mettre au point au dernier moment une enquête spéciale sur les produits informatiques; or les régions n'ont pas toute contribué de façon suffisante à l'élaboration de cette enquête. Par conséquent, la liste mondiale de base était à nouveau trop axée sur les définitions OCDE/EUROSTAT. Les spécifications des produits figurant sur la liste mondiale de base pourraient être définies de manière plus transparente, grâce au recours à des outils communs accessibles en ligne, qui permettraient à toutes les régions de faire part de leurs propositions. En principe, les produits qu'il serait proposé de faire figurer sur la liste mondiale de base devraient faire l'objet d'une enquête préalable, l'objectif étant de déterminer leur disponibilité et leur importance dans les régions et les pays avant de les inclure dans l'enquête. Cela permettrait également de mieux définir les spécifications de produits.

Importance et représentativité

35. L'estimation des PPA se fonde sur le principe fondamental selon lequel les produits dont le prix est évalué doivent pouvoir être comparés. Le PCI se heurte à la difficulté suivante : des produits marchands comparables peuvent représenter une part très différente des dépenses des ménages. Puisqu'il n'existe aucune donnée explicite sur la part des dépenses correspondant à chaque produit, on a recours à une pondération approximative, indirecte ou implicite pour obtenir des coefficients « sans biais » de parité du pouvoir d'achat dans les principales rubriques. Le Groupe consultatif technique a recommandé le concept d'« importance » pour le cycle de 2011 du PCI, l'importance était définie par la part indicative de l'article dans les dépenses au sein d'une rubrique principale. La méthode renforcée des produits de substitution utilisée lors du cycle de 2005 du PCI a donc été remplacée par la méthode pondérée des produits de substitution. En général, le concept d'« importance » est moins ambigu, plus simple à comprendre et plus transparent que celui de « représentativité » utilisé dans le cycle de 2005 du PCI (en référence

au « niveau de prix représentatif »). Il ne permet cependant pas de régler tous les problèmes rencontrés dans le calcul des PPA « véritables » (sans biais) des rubriques principales si le « niveau de prix habituel » n'est pas pris en compte. Il faut donc à l'avenir s'efforcer avant tout de donner des explications plus précises aux pays sur l'ensemble du processus.

Loyers

36. La comparaison des dépenses consacrées au logement est difficile pour plusieurs raisons, ayant par exemple trait à leur comptabilisation, ainsi qu'au fait que les conditions du marché diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. Les coordonnateurs régionaux et le Bureau mondial ont déployé d'importants efforts en vue d'améliorer la méthodologie ainsi que les données (celles relatives aux prix et aux chiffres des comptes nationaux) dans ce domaine complexe. Peu de progrès concrets ont cependant été réalisés. Il faut très probablement garder la double méthode de collecte de données portant à la fois sur les loyers et sur les données de quantité. Les progrès à réaliser dans ce domaine devraient principalement venir de l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données (données sur les prix et le parc de logements, ainsi que données de la comptabilité nationale).

Services publics (santé, éducation et services collectifs)

37. Dans le cycle de 2011 du PCI, le recours à un ajustement au titre de la productivité pour la mise en relation à l'échelle mondiale des traitements de la fonction publique a constitué une amélioration manifeste. Il existe cependant plusieurs carences : l'ajustement calculé pour des secteurs précis tels que la santé, l'éducation et les services collectifs, sur la base d'estimations du capital-travail applicables à l'ensemble de l'économie, constitue une très grande approximation (en outre, le degré d'exactitude des coefficients d'ajustement au titre de la productivité semble différer d'un pays à l'autre) et toutes les régions n'ont pas utilisé l'ajustement au titre de la productivité dans les comparaisons régionales. De plus, les régions n'ont pas toutes utilisé la même méthode (par exemple, la région OCDE/EUROSTAT a eu recours à la méthode des « extrants » pour la santé et l'éducation, mais d'autres régions ont choisi la méthode du coût des « intrants »). De fait, les résultats des pays dépendent fortement, dans certains cas, de la méthode utilisée à l'échelle régionale, ce qui diminue la comparabilité entre les régions.

38. À n'en pas douter, l'utilisation par l'OCDE/EUROSTAT des méthodes axées sur les extrants dans ces secteurs devrait être analysée avec soin par toutes les régions. Cependant, les méthodes des extrants présentent la difficulté suivante : elles nécessitent des données qui ne sont pas toujours disponibles ou de qualité suffisante. Les extrants et leur qualité sont plus difficiles à définir et pourraient être moins comparables. À l'heure actuelle, la méthode axée sur les intrants avec ajustement au titre de la productivité constitue probablement la meilleure solution pour le PCI à l'échelle mondiale. Il convient cependant de systématiser la méthode de calcul des coefficients d'ajustement au titre de la productivité, ainsi que l'application de ces facteurs.

Construction

39. La méthode suivie dans le cadre du cycle de 2011 du PCI constituait un compromis, qui visait à tirer le meilleur parti de critères d'évaluation non uniformes dans ce secteur difficile à quantifier. Il serait manifestement préférable de suivre une approche fondée sur des modèles mais, de manière générale, on peut affirmer que la méthode axée sur les intrants retenue en 2011 était la meilleure solution possible et réalisable, compte tenu du peu de données disponibles, car elle est bien moins coûteuse que les autres approches. Cela dit, le coût des intrants (matériaux, main-d'œuvre et matériel) ne tient pas compte des écarts importants qu'enregistrent, d'une économie à l'autre, les bénéficiaires, les taux d'imposition et les marges bénéficiaires des prestataires, et ne constitue donc pas une indication exacte des prix du marché. Des recherches plus approfondies concernant ces difficultés spécifiques sont nécessaires pour les prochains cycles du PCI.

Mise en relation des données à l'échelle mondiale

40. Sur le plan mondial, la décision d'adopter, pour le cycle de 2011 du PCI, une approche fondée sur la liste mondiale de base était une nette amélioration, notamment parce que cette approche permet une mise en relation plus fiable des données étant donné qu'elle repose sur un même ensemble des prix pour tous les pays participants. Il convient cependant d'affiner cette approche en perfectionnant les définitions des articles et en veillant à ce que les concepts, tels que les « marques connues », soient systématiquement utilisés dans l'ensemble de la liste. En outre, les directives relatives aux enquêtes peuvent être améliorées dans certains secteurs complexes, tels que la santé, le logement et les biens d'équipement.

41. Beaucoup pensent que la méthode faisant intervenir des produits de substitution pondérés et l'agrégation des données par pays, assortie d'une redistribution constituent des améliorations et devraient être préservées dans les prochains cycles du PCI afin d'assurer une plus grande cohérence des données d'un cycle à l'autre. De nouvelles améliorations techniques, par exemple, l'élimination ou la réduction de l'impact des liens « faibles » entre les pays les moins comparables sont cependant souhaitables dans la comparaison et les enquêtes à l'échelle mondiale.

Fixité des résultats régionaux

42. Si l'on part du principe que les comparaisons régionales présentent différents degrés d'exactitude, la fixité des résultats régionaux peut alors être considérée comme un avantage. Un autre effet positif du maintien de cette fixité régionale est qu'il est important, pour la crédibilité des résultats du PCI, de préserver la fixité et de ne disposer que d'un seul ensemble de résultats pour chaque région. De manière générale, il est cependant difficile de justifier le principe de « fixité ». Il s'agit avant tout d'une contrainte organisationnelle et non statistique. En outre, le maintien de la fixité nuit à la transparence des calculs et nécessite plus de travail. Le principal problème ne tient pas à la fixité elle-même, mais au fait que les régions utilisent des méthodes différentes, ce qui rend les résultats moins comparables à l'échelle mondiale. Les régions devraient pouvoir adopter différentes approches à condition que cela soit prévu dès le début et que les méthodes de mise en relation des données soient également établies dès les premiers stades. Suffisamment d'efforts doivent cependant être déployés en vue d'harmoniser les méthodes suivies. La fixité

régionale devrait être maintenue pour ce qui est des résultats officiels du PCI. Nombre d'utilisateurs souhaitent toutefois des résultats qui permettent de comparer les pays plus directement sans imposer la contrainte de la fixité. Un ensemble analytique ou expérimental de PPA sans la contrainte de la fixité devrait, par conséquent, être produit parallèlement aux estimations officielles.

Assurance de la qualité des coefficients de parité de pouvoir d'achat régionaux et mondiaux

43. Lors des précédents cycles du PCI, de vastes efforts ont été consacrés à la validation des données d'entrée (prix et dépenses) mais une moindre attention s'est portée sur les PPA mondiales qui en résultaient. À l'avenir, davantage d'efforts devront porter sur la validation des PPA régionales et mondiales d'un point de vue économique afin d'assurer leur cohérence et leur plausibilité.

Intégration des données des indices des prix à la consommation et du Programme de comparaison internationale

44. Si l'on prévoit de rendre les cycles du PCI plus fréquents et plus permanents, il sera essentiel d'alléger la charge de travail des pays. Il sera nécessaire de mener une enquête approfondie sur les façons de créer d'éventuelles synergies en intégrant davantage les activités d'enquête relatives au PCI et à l'IPC.

III. Conclusions de la Commission de statistique à sa quarante-sixième session en 2015

45. La Commission de statistique se félicite des conclusions et des recommandations du rapport initial du Groupe des Amis de la présidence (E/CN.3/2015/14) qui avait principalement trait aux aspects de procédure et de gouvernance du PCI ainsi qu'aux améliorations méthodologiques apportées durant le cycle de 2011 du PCI. Une des principales conclusions du rapport initial sur le cycle de 2011 était que l'intervalle de 6 ans entre chaque cycle du PCI était trop long. Cet avis était celui de presque toutes les parties prenantes durant le processus d'évaluation et il a également été exprimé durant les réactions à la session de la Commission. Il a été indiqué que l'acceptation et la pertinence des données du PCI dépendaient de leur fréquence et de leur disponibilité en temps opportun (au moins tous les deux à trois ans avec des extrapolations aux fins d'établir les résultats annuels). La Commission, à sa quarante-sixième session, a exprimé son souhait de :

- a) Réduire considérablement l'intervalle entre les comparaisons mondiales du PCI et avancer autant que possible (de préférence en 2017) la prochaine année de référence;
- b) Veiller à faire du PCI un élément permanent du programme de statistique mondial;
- c) Intégrer le PCI au programme de travail des organismes de statistique nationaux et régionaux.

46. À partir de ces conclusions et de la discussion avec les principales parties prenantes, le Groupe des Amis de la présidence s'est attaché à l'analyse en profondeur de la possibilité d'une approche intégrée permettant de réduire les

intervalles entre les cycles du PCI et en particulier sur les répercussions organisationnelles, méthodologiques et financières d'une telle approche. Le présent rapport expose par conséquent en détail la méthode qui permettrait de transformer progressivement le PCI en un processus évolutif et plus régulier qui produirait des données plus actualisées et plus fréquentes. L'évaluation finale a abouti à un ensemble de recommandations qui inclut les projets de recommandation du rapport initial du Groupe des Amis de la présidence.

IV. Préparation des prochains cycles du Programme de comparaison internationale

47. La partie IV expose la possibilité de réaliser un nouveau cycle de comparaison mondiale qui aurait pour objectif d'être, par la même occasion, un point de départ pour des exercices plus fréquents visant à établir des données de comparaison régulières, voire annuelles.

A. Approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives

48. Comme l'ont montré les exercices précédents, étant donné la période d'extrapolation relativement longue et le manque de déflateurs et d'indices de volume de bonne qualité et comparables dans toutes les régions, une simple mise à jour (à savoir l'extrapolation des PPA pour toutes les composantes du PIB, par exemple de 2011 à 2017, grâce à l'utilisation des indicateurs de prix et de volume plutôt que des ensembles de données sur les prix recueillis annuellement) n'est pas recommandée.

49. La solution proposée consiste à établir un ensemble constitué à la fois de données issues des enquêtes et de données extrapolées, pour reprendre l'idée des cycles annuels d'enquêtes en continu conjugués aux résultats de référence annuels, biennaux et triennaux. Cela signifie que pour l'année de référence « t », les enquêtes sur les biens de consommation et les services, qui sont les plus volumineuses et les plus fastidieuses, sont divisées en trois enquêtes réalisées sur trois années (t-1, t et t+1). Les résultats des enquêtes de l'année « t » sont directement envoyés dans la base de données pour la comparaison de référence, ceux des enquêtes des années « t-1 » et « t+1 » sont extrapolés et rétro-polés à partir de l'année « t ». Les enquêtes sur les biens d'équipement (machines et équipements), sur la construction et sur le logement, pourraient être menées suivant des cycles annuels, biennaux ou triennaux. Les données d'entrée et de sortie pour les services non marchands et les traitements des fonctionnaires ainsi que les données sur les dépenses du PIB devront être collectées tous les ans. Les premières estimations pour l'année « t » au niveau des principaux agrégats du PIB pourraient être attendues à la moitié de l'année « t+2 » et seront plus approfondies et plus détaillées à la fin de l'année « t+2 ». L'extrapolation et la rétro-polation ne sont requises que pour une seule année, ce qui facilite par conséquent la comparabilité des données des IPC, même pour les régions les moins avancées en matière de statistiques.

Schéma principal de l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives du Programme de comparaison internationale à partir de 2017

Enquêtes	Programme de comparaison internationale 2017				Programme de comparaison internationale 2018				Programme de comparaison internationale 2019			
	2016	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2021
Alimentation, boissons et tabac	X =>						<= X			X		
Vêtements et chaussures	X =>						<= X			X		
Produits techniques et d'usage domestique		X			X =>							<= X
Santé		X			X =>							<= X
Services			<= X			X				X =>		
Mobilier			<= X			X				X =>		
Logement		X				X				X		
Machines et équipements		X				X				X		
Construction		X				X				X		
Services non marchands (salaires)		X				X				X		
IPC		X				X				X		
PIB		X				X				X		

Note : « X » signifie « utilisation directe »; « X => » signifie « avec extrapolation des IPC »; « <= X » signifie « avec rétropolation des IPC »;

50. Pour l'année de référence 2017, la collecte d'informations sera organisée de la façon suivante :

- a) Produits de consommation (y compris les produits de la liste de base) :
 - i) Deux enquêtes en 2016 (alimentation, boissons et tabac; vêtements et chaussures). Dans la mesure où les offres de produits dans ces segments de consommation ne changent pas rapidement, les listes actualisées existantes à l'échelle régionale et mondiale du cycle de 2011 du PCI (ou des versions légèrement révisées) peuvent être utilisées. L'extrapolation des données sur les prix pour 2017 sera réalisée à l'aide des sous-indices détaillés de l'IPC;
 - ii) Deux enquêtes en 2017 (produits techniques et d'usage domestique; santé). La mise à jour des spécifications des articles pour les produits techniques peut se dérouler durant l'année 2016 et se terminer au début de l'année 2017; les données de l'enquête entreront directement dans l'ensemble de données de la comparaison;
 - iii) Deux études en 2018 (mobilier; services). Ces études seraient basées sur la spécification actualisée des articles (qui aura eu lieu en 2016-2017) et donneraient lieu à une rétropolation des données de prix pour 2017 à l'aide des sous-indices détaillés de l'IPC;

b) Enquêtes sur les biens d'équipement (machines et équipements; construction) en 2017, sur la base des spécifications d'articles actualisées comprenant une extension nécessaire pour refléter l'évolution du marché;

c) Enquêtes sur les services non marchands et sur les traitements des fonctionnaires en 2017, sur la base des spécifications d'articles existantes ajustées si nécessaire;

d) Enquête sur le logement en 2017, sur la base des spécifications d'articles existantes ajustées si nécessaire;

e) Données sur les dépenses du PIB en 2017 avec les premières estimations au niveau des principaux agrégats de PIB disponibles au milieu de l'année 2019 et les données détaillées des rubriques élémentaires disponibles à la fin de l'année 2019.

51. Tandis que les enquêtes auprès des consommateurs, les moins problématiques d'un point de vue méthodologique, ont déjà commencé ou peuvent commencer relativement rapidement en 2016, le travail sur les autres segments peut se dérouler en 2017 et en 2018. La discussion sur les améliorations méthodologiques dans les domaines du logement, de la construction, des administrations publiques, de l'éducation, de la santé, etc., devrait avoir lieu en 2016. Par ailleurs, l'optimisation des questionnaires, la classification du PIB (ventilation des dépenses) et la liste des spécifications devraient faire l'objet d'une révision.

52. Cela signifie que les premières données de l'année de référence 2017 pourraient être disponibles en 2019, soit cinq ans après la publication des données du cycle 2011 du PCI. Si cet intervalle reste bien trop long pour être acceptable, ce serait néanmoins le point de départ pour une publication plus fréquente des données mondiales si l'on prévoit que l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives fonctionne pleinement, et fournit en 2020 des résultats pour l'année de référence 2018, et ainsi de suite.

53. En outre, étant donné les résultats des différentes activités dans la plupart des régions du PCI (voir par. 56), il serait possible, pour la fin de l'année 2018, d'obtenir des mises à jour intermédiaires des PPA mondiales pour les années 2012 à 2016, à partir d'un ensemble de données issues des mises à jour régionales et des extrapolations détaillées. Les possibilités de combiner ces résultats régionaux afin de créer des données intermédiaires actualisées devront être envisagées plus en détail par la Banque mondiale, les organismes régionaux et les experts techniques.

B. Avantage : la souplesse

54. Le concept de cycles annuels d'enquêtes en continu, combinés à une extrapolation et à une rétopolation basées sur les indicateurs, permettra de jouir d'une certaine souplesse : il n'est pas strictement nécessaire que toutes les régions suivent le même calendrier pour la collecte des données de prix, du moins durant la première phase. Les régions disposant d'une moins grande capacité d'extrapolation pourront choisir de collecter les données relatives aux prix de tous les produits durant l'année « t ». D'autres souhaiteront étaler le travail de collecte de ces données sur les années « t-1 » et « t+1 », tel que cela a été proposé. Dans le cas de l'année de référence 2017, les données des différents cycles d'enquêtes déjà en cours dans les différentes régions devraient être utilisées pour alimenter directement

la comparaison. La collecte des prix de certaines catégories de produits (les marchés qui évoluent rapidement, tels que ceux du matériel informatique ou des télécommunications) devra être coordonnée plus étroitement afin que l'on puisse définir les produits de la liste mondiale des articles de base dont le prix devra être établi. La validation détaillée des prix est d'abord réalisée à l'échelle régionale. Néanmoins, la vérification de la comparabilité des données régionales (validation mondiale) ne peut être réalisée que si toutes les régions ont fourni des données et si le processus de production laisse encore le temps d'analyser et de valider les PPA régionales, dans le cas où les estimations mondiales des PPA révéleraient d'éventuelles difficultés. Si la souplesse, en elle-même, ne doit pas constituer une difficulté pour la validation mondiale, il reste néanmoins souhaitable que toutes les régions suivent approximativement le même calendrier.

55. S'il est également souhaitable d'obtenir les données des enquêtes sur une base annuelle, une certaine souplesse peut aussi être concédée pour les enquêtes les plus difficiles et complexes (matériel et outillage, construction, logement) qui pourront être réalisées sur une base biennale ou triennale, à condition que les pays et les régions aient développé un système de déflateurs pour ces segments.

56. Par conséquent, les résultats et les travaux menés dans les différentes activités dans la plupart des régions du PCI devraient, autant que possible, être intégrés à la comparaison mondiale de 2017. La Communauté d'États indépendants a réalisé des enquêtes en 2014 dont les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2016. L'Afrique et l'Asie mènent des enquêtes entre mi-2015 et mi-2016; l'Asie occidentale a des données intermédiaires pour 2012 et 2013 et prévoit de mener des enquêtes en 2016; l'Amérique latine prévoit de mener des enquêtes en 2016; la Banque mondiale prévoit de produire une actualisation mondiale 2012-2016; l'OCDE prévoit de produire des cycles d'« actualisation » intermédiaires pour 2015 et 2016; et EUROSTAT produit des résultats annuels. Pour les exercices suivants, fondés sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives, il serait souhaitable que toutes les régions adoptent le calendrier général tel qu'il apparaît dans le tableau présenté plus haut.

C. Condition à remplir : disposer d'indicateurs détaillés et de bonne qualité

57. Les arguments en faveur de l'établissement de comparaisons ponctuelles, fréquentes et d'un bon rapport coût-efficacité visent tous un même objectif, à savoir faire en sorte que les futurs cycles du PCI soient « allégés » et plus « rapides » que les précédents, tout en conservant le même degré de précision. L'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de références évolutives doit s'appuyer sur un ensemble d'indicateurs fiables des catégories détaillées du PIB qui permette d'extrapoler et de rétropoler aux années de référence les données tirées des enquêtes. Or, l'expérience acquise durant la période intermédiaire a montré que dans certains pays, ces données et métadonnées faisaient défaut ou étaient de mauvaise qualité et qu'il fallait par conséquent mettre en œuvre, (en collaboration avec le FMI) une stratégie d'assistance technique qui permette d'améliorer progressivement la qualité des indicateurs et de les rendre plus accessibles, partout dans le monde. On procédera par étapes et les estimations des PPP s'affineront peu à peu à mesure que la qualité des données et des métadonnées s'améliorera. Les indicateurs ci-après pourraient être utilisés pour les différentes catégories du PIB :

- a) Biens de consommation et services : sous-indices détaillés de l'IPC;
- b) Biens d'équipement et construction : sous-indices de l'indice des prix à la production, indice du coût de la construction;
- c) Logement, locations : indice des loyers, indicateurs de quantité et de qualité;
- d) Services non marchands, traitements de la fonction publique : sous-indices de l'indice des salaires, indice du coût du travail, indicateurs de quantité ainsi que des intrants et des extrants;
- e) PIB : données relatives aux dépenses annuelles et les déflateurs de comptes nationaux.

58. Les indicateurs devraient tous être à jour et satisfaire aux critères d'exhaustivité et de précision requis. Nombre d'instituts nationaux de statistique sont dotés d'outils de ce type. Dans les cas contraires, il faudrait intégrer les indicateurs en question aux programmes de renforcement des capacités des pays en développement. Les organisations internationales poursuivent leurs activités d'évaluation aux fins de l'extrapolation des PPA. L'idéal serait d'avoir, pour tous les pays participant au PCI, des séries chronologiques des indices de prix aussi détaillées que possible qui concerneraient en premier lieu l'IPC. La Banque mondiale a mené des travaux de recherche approfondis sur les séries chronologiques de l'IPC, les pays ayant fait l'objet d'enquêtes, la durée de ces enquêtes et d'autres détails. Le FMI et l'OCDE ont exposé en détail leur projet commun de collecte et de diffusion, pour chaque pays, de données nationales détaillées sur l'IPC. Le but visé était de recueillir (tous les mois ou tous les trimestres) des indices des prix à la consommation pour 12 catégories relevant de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP).

59. Les propositions susmentionnées sont ambitieuses au regard du manque de temps et de moyens dont souffrent nombre de participants. Démarrer les enquêtes en 2016 paraît un objectif peu réaliste pour certains pays et certaines régions qui risquent de ne pas pouvoir mener à bien leurs travaux préparatoires dans les délais voulus. Pour que les échéances soient respectées, il faudrait que des engagements en matière d'organisation et de financement soient pris rapidement, aussitôt que la Commission de statistique aura pris une décision en mars 2016. Toutefois, on pourrait, au besoin, faire montre de souplesse et reporter jusqu'à l'année de référence, à savoir 2017, les enquêtes prévues pour 2016, sans modifier le calendrier des autres enquêtes.

D. Le Programme de comparaisons internationale en tant que programme permanent et son intégration aux programmes de travail des organismes de statistique mondiaux, régionaux et nationaux

60. L'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives pour le PCI oblige les instituts nationaux de statistique à recueillir les données dont ils ont besoin à intervalles réguliers et plus souvent que tous les cinq ans. Pour ce faire, ils doivent intégrer le PCI à leur programme de travail. Bien que le calcul des indices de prix (notamment l'IPC) et l'établissement des données du PIB sur la base des

dépenses soient des tâches permanentes qui font normalement partie intégrante du programme de travail de tous les organismes nationaux de statistiques, la production de données comme les prix moyens enregistrés à l'échelle d'un pays se fait très souvent en dehors du cadre des statistiques officielles des prix. Il arrive parfois qu'en intégrant régulièrement aux enquêtes sur les prix certaines enquêtes menées au titre du Programme international de comparaison, on puisse établir des comparaisons de prix entre les régions (notamment entre les grands pays) et les données ainsi recueillies recourent celles qui proviennent d'enquêtes sur l'IPC. Il est certain que lorsque la fréquence des enquêtes s'accroît, les synergies avec les statistiques connexes s'améliorent, ce qui a des effets positifs sur les rapports coût-efficacité. De même, il est essentiel d'institutionnaliser le Programme de comparaison internationale aux niveaux mondial, régional et national si l'on veut qu'il gagne en régularité et devienne plus viable. Il importe aussi que les organismes de coordination mondiaux et régionaux incorporent les activités menées au titre du PCI à leur programme de travail officiel.

61. Par ailleurs, le PCI est en train d'améliorer le renforcement des capacités au sein de tous les organismes participants concernés (instituts nationaux de statistique, organismes régionaux et mondiaux de coordination, etc.). Grâce à la formation dispensée dans le cadre du PCI, le personnel des entités susmentionnées est en train d'accumuler des connaissances dans différents domaines tels que les statistiques des prix et la comptabilité nationale. Ces efforts ont incontestablement plus d'impact lorsqu'ils restent ininterrompus que lorsqu'ils sont déployés à plusieurs années d'intervalle. Aussi est-il important de mettre à profit les capacités acquises durant le cycle de 2011.

E. Financement

62. Nombre de participants au PCI estiment que pour mieux institutionnaliser celui-ci et accroître la fréquence de ses cycles, il faudrait disposer d'une source de financement durable et prévisible, notamment dans les cas où les infrastructures statistiques ne sont pas (encore) assez développées et pour les activités mondiales de coordination qui, moyennant un appui financier permanent du bureau mondial, aideraient à préserver la somme de connaissances acquises d'un cycle à l'autre. Par conséquent, si les activités menées au titre du PCI étaient pleinement intégrées aux programmes de travail officiels des organismes nationaux de statistique, elles pourraient être financées au moyen du budget ordinaire plutôt que par des ressources extérieures et les donateurs pourraient commencer à affecter des fonds à des activités bénéficiant directement aux pays (collecte de données, assistance technique, ateliers, etc.). Les bailleurs de fond susceptibles de prêter un appui aux activités menées au titre du PCI, tiennent à s'assurer que leur argent sera judicieusement utilisé. Bien qu'à cet égard, l'obtention de résultats ponctuels et fréquents soit un argument amplement convaincant, on pourrait aussi mobiliser davantage les donateurs en leur montrant que le PCI répond d'une manière générale aux besoins des utilisateurs qui aspirent à une plus grande transparence pour ce qui est de l'accès aux données et aux métadonnées. Il faudrait donc que les parties participant au PCI accélèrent, conjuguent et coordonnent les efforts de sensibilisation qu'elles déploient aux niveaux international, régional et national.

63. Selon des informations reçues de la Banque mondiale, celle-ci affecterait au prochain cycle du PCI des montants inférieurs aux sommes qu'elle avait versées au titre du cycle de 2011, car elle doit répondre à de nombreuses exigences et priorités de financement concurrentes, notamment en ce qui concerne les nouveaux objectifs de développement durable. C'est pourquoi il faudrait aider les instituts nationaux de statistique à obtenir de leur gouvernement des engagements à long terme ainsi qu'un financement prévisible. À cette fin, les parties participant au PCI devraient entreprendre des activités de sensibilisation pour convaincre les décideurs de leur pays de l'utilité des données recueillies au titre du programme. Le Conseil de direction devrait, avec l'appui des organismes internationaux et régionaux de coopération, jouer un rôle essentiel à cet égard.

64. Aussitôt que le principe du futur PCI aura fait l'objet d'un accord général, il faudra négocier des solutions de financement avec les bailleurs de fonds potentiels (Banque mondiale, FMI, banques régionale de développement et autres organismes régionaux, Ministère britannique du développement international et autres donateurs) pour assurer l'exécution des activités ci-après à l'échelle nationale, régionale et mondiale et celle du programme de recherche :

- a) Activités menées à l'échelle nationale : collecte et validation de données;
- b) Activités menées au niveau des régions : maintien, au sein des organismes de coordination régionaux, d'une équipe permanente du PCI chargée des activités de coordination, de validation des données, de calcul des résultats, de renforcement des capacités et de communication, conduites à l'échelle régionale;
- c) Activités menées à l'échelle mondiale : maintien au sein de la Banque mondiale d'une équipe permanente du PCI (Bureau mondial) chargée de préserver la mémoire institutionnelle et d'assurer la poursuite, à l'échelle internationale, des activités de coopération, de validation des données et de calcul des résultats. L'équipe prêterait aussi son appui aux structures de gouvernance du PCI, préparerait le matériel nécessaire au bon déroulement des opérations et au renforcement des capacités, et mènerait des activités de communication au niveau mondial;
- d) Programme de recherche : financement des activités de l'équipe technique consultative à l'appui des travaux techniques menés au titre du PCI, notamment ceux qui ont trait aux aspects méthodologiques de l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives et à la construction de séries chronologiques des PPA.

V. Conclusions et recommandations

65. Le cycle de 2011 du PCI a été un grand pas en avant dans la mise en place d'un système de calcul des PPA à l'échelle mondiale. Toutefois, il ressort clairement du retour d'information fourni par les parties prenantes ainsi que des débats qui se sont tenus à la quarante-sixième session de la Commission de statistique en 2015 qu'il faudrait, à compter d'une année de référence fixée à 2017, conférer un caractère permanent au PCI et accroître considérablement la fréquence de ses cycles, dans tous les pays. Compte tenu de ces éléments, le Groupe des Amis de la présidence a formulé les recommandations suivantes :

A. Cycles futurs du Programme de comparaison international

66. Il est recommandé de réduire, à compter de la prochaine année de référence, à savoir 2017, les intervalles qui séparent les cycles du Programme de comparaison internationale. Les résultats des cycles futurs du PCI devraient, dans la mesure du possible, être obtenus tous les trois ans, et des extrapolations devraient être effectuées pour les chiffres annuels. Cela augmenterait l'utilité des résultats du Programme.

67. Il est recommandé d'adopter une formule fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives – en d'autres termes, un système d'enquêtes en continu s'étalant sur un cycle de comparaison de trois ans, l'objectif étant d'obtenir des résultats de référence annuels. Il conviendrait d'établir à cet effet un ensemble d'indicateurs fiables des catégories détaillées du PIB aux fins d'effectuer les extrapolations et rétroprojections nécessaires des données d'enquêtes par rapport aux années de référence. Cette formule permettrait aux pays et aux régions de répartir sur trois ans la charge de travail que représente la conduite des enquêtes et d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour l'affectation des ressources.

68. Il est recommandé de faire du Programme de comparaison internationale une composante permanente du programme international de statistique. Il s'agit d'institutionnaliser le PCI, aux niveaux mondial, régional et national, en incorporant les activités menées au titre de ce programme, aux programmes de travail officiels, aussi bien annuels que pluriannuels des organismes de coordination régionaux et des instituts nationaux de statistique.

69. Il est recommandé à la Commission de statistique d'autoriser le Conseil d'administration à adopter des modalités de financement viables qui s'accordent avec l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives qui est proposée.

70. Il est recommandé à la Commission d'autoriser le Conseil d'administration à communiquer avec les décideurs et d'autres utilisateurs et bailleurs de fonds importants pour leur fournir la preuve de l'utilité des données recueillies au titre du PCI, en particulier en montrant aux donateurs que le Programme répond d'une manière générale aux besoins des utilisateurs qui aspirent à une plus grande facilité d'accès aux données et aux métadonnées. Les parties prenantes participant au PCI devraient être invitées à accélérer, à conjuguer et à coordonner les efforts de sensibilisation qui sont menés aux niveaux mondial, régional et national.

71. Il est recommandé d'offrir aux pays une aide financière et technique qui leur permette de développer encore les capacités acquises durant le cycle de 2011 du PCI. Cette assistance contribuera à l'amélioration de la qualité des données ainsi qu'à l'intégration du PCI dans les programmes nationaux de statistique.

B. Processus

72. Il est recommandé que le Conseil d'administration approuve les méthodes et procédures devant s'appliquer à un cycle de comparaisons donné aussitôt que ce processus s'enclenche et qu'aucune modification méthodologique ne soit autorisée dès lors que les résultats préliminaires auront été calculés. Pour le prochain cycle de 2017, il faudrait éviter d'introduire des changements de méthode majeurs de sorte

que l'on puisse comparer les résultats obtenus avec ceux du cycle de 2011. Par la suite, au cas où une méthode ou une procédure serait jugée défectueuse, le Conseil d'administration pourrait envisager et approuver des améliorations méthodologiques qui s'appliqueraient aux futurs cycles.

73. Une fois que les résultats préliminaires seront prêts et que les activités au titre de l'assurance de la qualité auront été menées à bien, au niveau tant régional que mondial, il est recommandé d'interdire l'apport de modifications rétroactives aux données fournies par les pays.

74. Il est recommandé que le Conseil d'administration mette en place des politiques propres à améliorer la facilité d'accès aux données et aux métadonnées du PCI.

C. Gouvernance

75. Il est proposé de rebaptiser comme suit les organes de gouvernance, ci-après, conformément aux nouveaux objectifs qui leur ont été assignés :

- L'ancien « Conseil d'administration » s'intitulerait désormais « Conseil de direction »;
- La réunion des coordonnateurs régionaux serait renommée « Groupe de coordination interinstitutions ». Ce groupe comprendrait des représentants de la Banque mondiale, de la Division des statistiques, de l'OCDE, d'EUROSTAT et d'autres organismes de coordination régionaux (BAsD, BAfD, CIS-STAT, CEPALC et CESA0);
- Le Groupe consultatif technique s'intitulerait désormais « Équipe consultative technique spéciale ».

76. Il est recommandé de définir clairement les rôles et les responsabilités incombant au Conseil de direction de sorte que celui-ci puisse véritablement exercer sa fonction d'organe stratégique à même de traiter de questions comme le financement, la mobilisation d'appuis politiques et la communication, au lieu de se livrer à des activités opérationnelles. Le Conseil devrait proposer des politiques et des protocoles qui régissent la production d'estimations régionales et mondiales des PPA. Il devrait aussi veiller à ce que les pays apportent leur contribution et expriment leurs vues et, à terme, répondre devant la Commission des résultats obtenus au titre du PCI. Sous sa forme nouvelle, il devrait veiller en premier lieu au succès (et assurer le financement) du cycle de 2017 du PCI.

77. Il est recommandé que le mandat du Conseil de direction indique clairement comment les décisions sont prises au sein de ce conseil. Il faudrait s'efforcer d'assurer la transparence du processus de prise de décisions.

78. Il est recommandé de désigner un nombre approprié de membres du Conseil de direction, afin d'établir un juste équilibre entre le souci d'efficacité et la nécessité de garantir une représentation adéquate aux parties prenantes. Le Conseil de direction devrait conférer un rôle de premier plan aux instituts nationaux de statistique. Pour assurer une juste représentation des régions où le PCI est exécuté, il faudrait nommer au Conseil d'administration 11 instituts nationaux de statistique répartis comme suit : 2 pour l'Afrique, 2 pour l'Asie, 1 pour les îles du Pacifique, 1 pour l'Amérique latine, 1 pour les Caraïbes, 1 pour l'Asie occidentale, 1 pour la Communauté d'États indépendants, 1 pour l'Union européenne et 1 pour les États

membres de l'OCDE qui n'appartiennent pas à l'Union européenne. La mise en place d'un système de rotation entre les régions où le PCI est exécuté permettrait au fil du temps de conférer au Conseil une large représentativité.

79. Outre les 11 instituts nationaux de statistique, le Conseil devrait comprendre parmi ses membres cinq organismes internationaux dont la Banque mondiale, le FMI, la Division de statistique et deux membres du Groupe de coordination interinstitutions. Les autres membres du Groupe de coordination interinstitutions seraient invités à assister aux réunions du Conseil en qualité d'observateurs. Ceci devrait ramener à 16 le nombre des membres du Conseil qui, durant le cycle de 2011 du PCI, s'élevait à 25.

80. Le Conseil de direction est encouragé à envisager, au besoin, de tenir des séances élargies auxquelles seraient conviés des organismes de statistique nationaux autres que ses membres et, sur invitation, des utilisateurs.

81. Il est recommandé que l'Équipe consultative technique spéciale supervise le programme technique et de recherche du PCI afin de s'assurer de la validité des méthodes utilisées. Le Conseil de direction devrait nommer, sur la base de critères strictement professionnels, un groupe de 10 à 15 experts dont des spécialistes des questions suivantes : indices, PPA, statistiques des prix et comptes nationaux. L'Équipe consultative technique spéciale pourrait constituer des « équipes » chargées de traiter des thèmes spécifiques. Bien que ses membres soient des experts indépendants qui ne représentent pas de région ni d'entité particulière, elle devrait néanmoins comprendre des spécialistes connaissant les différentes régions. Le Conseil pourrait, le cas échéant, inviter des membres de l'Équipe consultative technique spéciale à assister à ses réunions.

82. Il est recommandé qu'un bureau mondial (c'est-à-dire, une équipe permanente exerçant, à la Banque mondiale, les fonctions d'organisme mondial de coordination) appuie la structure de gouvernance du PCI, et se charge des activités de coordination au niveau mondial, de validation des données et de calcul des résultats mondiaux.

D. Programme de recherche et aspects méthodologiques

83. L'Équipe consultative technique spéciale devrait, au tout début du cycle du PCI, établir de concert avec le Groupe de coordination interinstitutions un programme technique et de recherche que le Conseil de direction approuvera. Pour le prochain cycle, en 2017, aucun changement majeur ne devrait être apporté à la méthodologie si l'on veut pouvoir comparer les résultats obtenus durant ce cycle avec ceux du cycle de 2011. Ainsi, les activités prévues à court terme devraient-elles se limiter à la mise au point des méthodes et procédures à appliquer pour :

- a) Mettre en œuvre une approche fondée sur l'utilisation de valeurs de références évolutives et construire une série chronologique des PPA;
- b) Intégrer les activités afférentes au PCI et les enquêtes sur l'IPC;
- c) Simplifier le processus d'établissement de listes d'articles ainsi que l'utilisation d'indicateurs « d'importance »;
- d) Améliorer la disponibilité et la qualité des données d'entrée relatives aux loyers, aux services publics et à la construction;

- e) Simplifier les méthodes utilisées pour procéder à des ajustements qui tiennent compte de la productivité des services publics;
- f) Affiner les procédures de mise en relation des données recueillies à l'échelle mondiale;
- g) Contrôler la qualité des PPA et des indicateurs de fiabilité ainsi obtenus.

VI. Questions soumises à la Commission pour examen

84. **La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur les points suivants :**

- a) Recommandations proposées par le Groupe des Amis de la présidence;**
 - b) Modalités de la planification future du PCI, mises au point par le Groupe des Amis de la présidence.**
-